

Délibération n° 2018-4

OBJET : FIXATION DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS 2018 AUX 3 SYNDICATS DE RIVIÈRE (SIAHVY/SIAVB/SIVOA) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	56
Présents et représentés	:	70
Votants	:	70

Le mercredi 14 février 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 8/02/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2018-4

M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Irène BESOMBES donne pouvoir à M. Jean-François VIGIER

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Jean HAVEL

M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

Mme. Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN

M. Jacques LEPELTIER donne pouvoir à Mme. Florence LORTON

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Sylvianne RICHARDEAU

Délibération n° 2018-4

Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
 M. Mustapha MARROUCHI donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS
 M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc VALENTIN

Objet : FIXATION DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS 2018 AUX 3 SYNDICATS DE RIVIÈRE (SIAHVY/SIAVB/SIVOA) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

Vu la loi n°2006-1772 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 ;

VU la loi n°2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 ;

VU la loi n°2015-899 de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015, notamment ses articles 64 et 76 ;

VU l'article 1530 bis du Code général des impôts portant institution et perception d'une taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay ;

Vu la délibération n°2017-383 du Conseil communautaire du 20 décembre 2017 portant transfert de la compétence GeMAPI aux trois syndicats de rivière présents sur le territoire (SIAHVY, SIAVB, SIVOA) ;

VU la délibération n°2018-3 du Conseil communautaire du 14 février 2018 portant institution de la taxe GeMAPI et fixation du produit 2018 ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté Paris-saclay exerce en tant qu'EPCI à fiscalité propre la compétence obligatoire GEMAPI, et est autorisée, à ce titre, à prélever la taxe GEMAPI à compter de cette même date ;

Considérant que le produit de cette taxe servira à financer les seules dépenses afférentes à la gestion de la compétence GeMAPI ;

Considérant que les dépenses correspondantes seront engagées via les budgets des trois syndicats de rivière présents sur le territoire auxquels la Communauté Paris-Saclay a transféré la compétence et qu'il convient que la Communauté d'agglomération abonde ces budgets par le produit de la taxe GeMAPI, à la hauteur des dépenses consenties pour l'exercice de la compétence ;

Considérant que pour l'année 2018 le produit attendu de la taxe GeMAPI est de 4 352 196 € ;

Considérant l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources Humaines, Services aux petites communes » du 5 février 2018 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

Délibération n° 2018-4

1. APPROUVE le versement, au titre de l'année 2018, des montants suivants aux trois syndicats de rivière auxquels la Communauté Paris-Saclay a transféré la compétence GeMAPI :
 - 339 836 € au SIVOA
 - 2 616 284 € au SIAHVY
 - 1 396 076 € au SIAVB
2. APPROUVE ce versement par douzième à compter du 1^{er} mars 2018 avec un premier versement incluant les contributions des mois de janvier et février pour tenir compte de l'effet rétroactif ;
3. AUTORISE le Président à signer le tous les documents relatifs à cette décision, à la notifier aux services préfectoraux et à engager toutes les démarches nécessaires dans ce domaine.

Fait et délibéré le mercredi 14 février 2018
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (66 VOIX)

66 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Jacques LEPELTIER, Mme. Florence LORTON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU,

Délibération n° 2018-4

M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

3 CONTRE : Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, Mme. Chrystel LEBOEUF

1 ABST. : Mme. Patricia LECLERCQ

ID Télétransmission : 091-200056232 -20180214-2018-4-DE

Date AR Préfecture : 15.02.2018.